

Séance ordinaire du 4 juillet 2023

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi quatre juillet deux mille vingt-trois à huit heures cinquante et un, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du vice-président Guy Dumoulin.

Est absent : le maire et président du comité exécutif Gilles Lehouillier

Assistent à la séance : Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Jean-Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – services de proximité, Stéphane Lafaut, directeur général, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Félix Masson, attaché politique (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

## **CE-2023-06-73**

### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 4 juillet 2023.

## **CE-2023-06-74**

### **Approbation du procès-verbal des séances des 26 et 27 juin 2023**

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 26 et 27 juin 2023.

## **CE-2023-06-75**

### **Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté**

[Document d'aide à la décision GRE-2023-027](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière aux organismes de la communauté, telle qu'elle est indiquée en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2023-027, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

## **CE-2023-06-76**

### **Financement de la dépense relative à l'exécution de travaux de rénovation de la bibliothèque Pierre-Georges-Roy (phase 3)**

[Document d'aide à la décision GEN-RPBA-2023-022](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à l'exécution de travaux de rénovation de la bibliothèque Pierre-Georges-Roy (phase 3) au montant maximum de 3 720 000 \$, à même les règlements d'emprunts RV-2021-20-92 et RV-2022-21-75.

**CE-2023-06-77****Aide financière à des organismes de la communauté**  
[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2023-015](#)

Il est résolu d'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée et selon les modalités de versement, tel qu'il est précisé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2023-015, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2023-06-78****Principes relatifs à la comptabilité distincte du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31986)**  
[Document d'aide à la décision FIN-2023-038](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver les principes relatifs à la comptabilité distincte du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31986), tels qu'ils sont joints en annexe à la fiche de prise de décision FIN-2023-038, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ces documents.

---

**CE-2023-06-79****Second projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (suppression de l'article « Terrasse saisonnière » et modifications d'articles sur les constructions accessoires et sur les usages complémentaires afin d'encourager l'aménagement de terrasses pour certains usages)**  
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-067](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-067, et ce, avec changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-03-02.

Ce second projet de règlement a pour objet de :

- supprimer l'article 116 sur les terrasses saisonnières;
- modifier les articles sur les constructions accessoires à l'exception de ceux relatifs aux usages agricoles et d'extraction;
- modifier les articles sur les usages complémentaires à l'exception de ceux relatifs aux usages agricoles, habitation et d'extraction;
- supprimer l'article 488 concernant l'utilisation d'une terrasse saisonnière dans la zone M1147.

Le changement apporté au Second projet de règlement, par rapport au Projet de règlement, a pour objet le remplacement de la référence à des bâtiments jumelés ou en rangées dans le tableau « Auvent, marquise, balcon, galerie et patio » de l'article concernant les constructions accessoires pour les usages commerciaux.

---

**CE-2023-06-80****Adoption du Règlement RV-2023-33-75 modifiant le Règlement**

**RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone L2467 entre la rue Charles-Rodrigue et le chemin des Îles, secteur Lévis)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-059](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2023-33-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-03-06.

---

**CE-2023-06-81**

**Aide financière à l'Association des fournisseurs de chantier Davie Canada**

[Document d'aide à la décision DEV-2023-054-R-1](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 15 000 \$ à l'Association des fournisseurs de chantier Davie Canada, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2023-06-82**

**Modification du *Programme particulier de soutien à l'implantation de nouveaux commerces***

[Document d'aide à la décision DEV-2023-067](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter les modifications proposées au *Programme de soutien à l'implantation de nouveaux commerces*, telles qu'elles sont présentées en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2023-067.

---

**CE-2023-06-83**

**Modification du contrat pour la fourniture de services professionnels relatifs au concours d'architecture dans le cadre de l'agrandissement du Centre culturel de Lévis et avenant numéro 1 au contrat pour la fourniture de services professionnels relatifs au concours d'architecture dans le cadre de l'agrandissement du Centre culturel de Lévis à intervenir à Atelier tag inc.**

[Document d'aide à la décision APP-2023-137](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la fourniture de services professionnels relatifs au concours d'architecture dans le cadre de l'agrandissement du Centre culturel de Lévis, attribué par la résolution CE-2019-13-81 adoptée le 19 novembre 2019, au montant de 290 808,75 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-137.

Il est également résolu de conclure l'avenant numéro 1 au contrat pour la fourniture de services professionnels relatifs au concours d'architecture dans le cadre de l'agrandissement du Centre culturel de Lévis à intervenir avec Atelier tag inc., tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

---

**CE-2023-06-84**

**Attribution de contrats pour la fourniture du service de réparation de conduites et de suspensions à taux horaire pour véhicules**

[Document d'aide à la décision APP-2023-141](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer les contrats pour la fourniture du service de réparation de conduites et de suspensions à taux horaire pour véhicules (appel d'offres 2023-50-54), comme suit :

- lot 1, pour une valeur globale estimée à un maximum de 189 300 \$, avant TPS et TVQ, réparti entre les deux adjudicataires selon les modalités stipulées à la présente, de la façon suivante :
  - ✓ rang 1, à Ressorts d'autos et camions rock inc., pour une dépense estimée à 132 510 \$, avant TPS et TVQ, en plus des modalités d'ajustements des prix prévues au contrat à partir de la deuxième année, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission;
  - ✓ rang 2, à 9352-7133 Québec inc., faisant affaire sous le nom de Lévis Ford, pour une dépense maximale estimée à 56 790 \$, avant TPS et TVQ, en plus des modalités d'ajustements des prix prévues au contrat à partir de la deuxième année, puisque le fournisseur occupe le deuxième rang au répertoire, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission;
- lot 2, pour une valeur globale estimée à un maximum de 318 600 \$, avant TPS et TVQ, réparti entre les trois adjudicataires selon les modalités stipulées à la présente, de la façon suivante :
  - ✓ rang 1, à Ressorts d'autos et camions rock inc., pour une dépense estimée à 207 090,00 \$ avant TPS et TVQ, en plus des modalités d'ajustements des prix prévues au contrat à partir de la deuxième année, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission;
  - ✓ rang 2, à Suspensions et ressorts Michel Jeffrey inc., pour une dépense maximale estimée à 89 208 \$, avant TPS et TVQ, en plus des modalités d'ajustements des prix prévues au contrat à partir de la deuxième année, puisque le fournisseur occupe le deuxième rang au répertoire, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission;
  - ✓ rang 3, à Suspension illimitée (2022) inc., pour une dépense maximale estimée à 22 302 \$, avant TPS et TVQ, en plus des modalités d'ajustements des prix prévues au contrat à partir de la deuxième année, puisque le fournisseur occupe le troisième rang au répertoire, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission;
- de reconnaître que les fournisseurs occupant les deuxième et troisième rangs du répertoire pourraient être appelés à remplacer le fournisseur occupant le rang lui ayant priorité, et ce, selon les modalités stipulées aux documents d'appel d'offres, notamment en matière de capacité, auquel cas la liste de prix soumise par ceux-ci sera applicable et

conséquemment, les budgets contractuels estimés initialement pourraient devoir être ajustés par la Direction de l’approvisionnement.

---

#### **CE-2023-06-85**

##### **Avenant au contrat de services pour la gestion animalière à intervenir avec Sos miss Dolittle**

[Document d’aide à la décision APP-2023-152](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l’avenant au contrat de services pour la gestion animalière à intervenir avec Sos miss Dolittle, tel qu’il est annexé à la fiche de prise de décision APP-2023-152, et d’autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

---

#### **CE-2023-06-86**

##### **Entente concernant les coûts liés aux déplacements d’installations entrepris par la Ville dans le cadre du projet spécifique d’aménagement des voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture (projet PTI 20070) à intervenir avec Télus communications inc., Vidéotron ltée et Bell Canada**

[Document d’aide à la décision TMD-2023-026](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l’entente concernant les coûts liés aux déplacements d’installations entrepris par la Ville dans le cadre du projet spécifique d’aménagement des voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture (projet PTI 20070) à intervenir avec Télus communications inc., Vidéotron ltée et Bell Canada, telle qu’elle est annexée à la fiche de prise de décision TMD-2023-026, et d’autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

---

#### **CE-2023-06-87**

##### **Autorisation relative à des virements de fonds par la Société de transport de Lévis et demande d’un rapport de virements de fonds**

[Document d’aide à la décision TMD-2023-016](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d’autoriser la Société de transport de Lévis à effectuer des virements de fonds à l’intérieur de son budget 2023 jusqu’à concurrence d’un montant cumulatif de 1 000 000 \$.

Il est également résolu de demander à cette société qu’un rapport des virements de fonds soit soumis au conseil de la Ville.

---

#### **CE-2023-06-88**

##### **Attribution du contrat pour la location (assortie d’une option d’achat) d’une chargeuse articulée sur roues 4 x 4 d’une capacité de 4.0 vg3**

[Document d’aide à la décision APP-2023-124](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d’attribuer le contrat pour la location (assortie d’une option d’achat) d’une chargeuse articulée sur roues 4 x 4

d'une capacité de 4.0 vg3 (appel d'offres 2023-50-49), à Wajax limitée, dont les paiements de location se feront au bailleur Mitsubishi HC capital Canada crédit-bail inc., au prix de 301 062,60 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de 60 mois, conformément au devis et à sa soumission.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser le coordonnateur de la division des équipements motorisés de la Direction de l'entretien des infrastructures, ainsi que le directeur de l'Entretien des infrastructures à signer tout document requis par l'adjudicataire et le bailleur afin de débiter le contrat de location.

#### **CE-2023-06-89**

##### **Prolongation du cautionnement d'un prêt du Centre socio-culturel et sportif Saint-Étienne inc.**

[Document d'aide à la décision DEV-2023-005-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de demander l'autorisation auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin que le cautionnement d'un prêt de Centre socio-culturel et sportif Saint-Étienne inc. déjà autorisé soit modifié, selon les termes de la modification au cautionnement à intervenir conformément à la présente résolution.

Sous réserve de l'obtention de l'autorisation du ministère des Affaires municipales et l'Habitation pour la modification au cautionnement, il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2023-005-R-1, la prolongation du cautionnement du prêt déjà cautionné par la résolution CV-2011-13-20 (cautionnement modifié par la résolution CV-2019-01-61, telle que modifiée par la résolution CV-2019-06-64), d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et d'autoriser le trésorier à signer la modification au cautionnement.

#### **CE-2023-06-90**

##### **Attribution du contrat pour les travaux de réfection de huit ponceaux sur les chemins Lambert, Pénin et Pintendre, la rue des Moissons et la route Monseigneur-Bourget et décret de travaux**

[Document d'aide à la décision APP-2023-130](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour les travaux de réfection de huit ponceaux sur les chemins Lambert, Pénin et Pintendre, la rue des Moissons et la route Monseigneur-Bourget (appel d'offres 2023-50-73), à Les entreprises JR Morin inc., pour une dépense estimée à 809 422 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

#### **CE-2023-06-91**

##### **Attribution d'un contrat de gré à gré pour la fourniture de services professionnels en ingénierie relatifs à la surveillance des travaux d'aménagement du parc de la Pointe-Benson à intervenir avec CIMA+ s.e.n.c.**

[Document d'aide à la décision APP-2023-140](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat de gré à gré pour la fourniture de services



professionnels en ingénierie relatifs à la surveillance des travaux d'aménagement du parc de la Pointe-Benson (avis d'intention 2023-50-85), à CIMA+ s.e.n.c., aux prix stipulés au bordereau de prix (annexe A du contrat à intervenir numéro 2023-50-85), pour une dépense estimée à 314 406 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée approximative de 18 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2024, et d'autoriser le Directeur général adjoint - services de proximité, le Directeur de l'approvisionnement, ainsi que la Directrice de la vie communautaire, à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

---

#### **CE-2023-06-92**

##### **Attribution de contrats pour la fourniture et la livraison d'équipements récréatifs pour enfants ainsi que d'entraînement extérieur pour adultes et adolescentes et adolescents de 13 ans et plus pour 4 parcs (3 lots)**

[Document d'aide à la décision APP-2023-153](#)

Il est résolu d'attribuer les contrats pour la fourniture et la livraison d'équipements récréatifs pour enfants ainsi que d'entraînement extérieur pour adultes et adolescentes et adolescents de 13 ans et plus pour 4 parcs (3 lots) (appel d'offres 2023-55-67), à Tessier récréo-parc inc., au prix de 296 537 \$, avant TPS et TVQ, pour le lot 1 et de 212 274 \$, avant TPS et TVQ, pour le lot 2, conformément au devis et à sa soumission.

---

#### **CE-2023-06-93**

##### **Attribution du contrat pour les travaux de réfection de la toiture de la bibliothèque Albert-Rousseau et décret de travaux**

[Document d'aide à la décision APP-2023-156](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour les travaux de réfection de la toiture de la bibliothèque Albert-Rousseau (appel d'offres 2023-50-72), à Laberge et Allard inc., au prix de 417 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission et de décréter ces travaux.

---

#### **CE-2023-06-94**

##### **Financement de la dépense relative aux honoraires professionnels et autres pour les travaux d'agrandissement du Vieux bureau de poste**

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2023-013](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux honoraires professionnels et autres pour les travaux d'agrandissement du Vieux bureau de poste au montant maximum 1 510 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-75.

---

#### **CE-2023-06-95**

##### **Attribution du contrat de gré à gré pour la conception et la production du spectacle *Surface 2023* à intervenir avec 6658521 Canada Ltd, faisant affaires sous le nom d'Evenma**

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2023-014](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat de gré à gré à 6658521 Canada Ltd, faisant affaire sous le nom d'Evenma, pour un

montant de 285 000 \$, avant TPS et TVQ, afin de réaliser la conception, la production de l'événement *Surface*, la direction artistique, la mise en scène et la gestion de celui-ci pour l'année 2023, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision DVC-ART-2023-014, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

---

**CE-2023-06-96**

**Levée de la séance**

La séance est levée à 10 h 48.

---

Guy Dumoulin, vice-président  
du comité exécutif

---

Marlyne Turgeon, secrétaire  
du comité exécutif

---